

MAIRIE D'IZERON

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2022

COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Izeron, sous la présidence de M. David CHARBONNEL, Maire.

Date de la convocation : 10 mars 2022

Présents : Mmes et Mrs CHARBONNEL David, BRUN-COSME-BRUNY Yannick, BITH Marie-Florence, CLERC Robert, FROMENT Roland, GAGNOUD Cyril, BAUDRU Carole, VITTET Sylvie, SARRAS-BOURNET Thierry, AUJOUX Joëlle et BOLLOT Hervé.

Absents excusés : BOSSAN Florence, BELLE Sébastien et ALLARD-LYONNE Julien.

Secrétaire de séance : AUJOUX Joëlle

Nombre de membres en exercice : 14

I. Budget boulangerie 2021

IFG fonctionnement				
RECETTES	1056			
DEPENSES	1067			
RESULTAT				
Solde de l'exercice	1068			
L'EXERCICE				
Résultat	28900,37			
REPORT	1001068			
2020				
Résultat	28900,37			
RESULTAT				
Résultat	152186			
CUMULE				

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion (hors vote du Maire) et le compte administratif du budget boulangerie 2021 et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice :	
Résultat à reporter	
Résultat à affecter	
Solde d'exécution d'investissement	
Reste à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	
Affectation en réserves R 1068 en investissement :	
Report en investissement R002 :	

II. Budget Communal 2021

IFG fonctionnement				
--------------------	--	--	--	--

RECETTES	Titres de recettes émis	543 604.75	190 647.01	734 251.76
	Restes à réaliser	0.00	150 000.00	150 000.00
DEPENSES	Mandats émis	437 535.69	389 852.56	827 388.25
	Restes à réaliser	0.00	447 000.00	447 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution	106 069.06	199 205.55	93 136.49
	Restes à réaliser	0.00	297 000.00	297 000.00
RESULTAT REPORTE 2020	Résultat 2020	325 791.50	90 055.91	
	Résultat affecté au 1068	0.00	0.00	
	Résultat 2020 reporté	325 791.50	90 055.91	
RESULTAT CUMULE	Résultat comptable	431 860.56	-109 149.64	322 710.92
	Résultat comptable corrigé des restes à réaliser	431 860.56	406 149.64	25 710.92

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion (hors vote du Maire) et le compte administratif du budget communal 2021 et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice :	106 069.06
Résultat antérieur reporté	325 791.50
Résultat à affecter	431 860.56
Solde d'exécution d'investissement	-109 149.64
Reste à réaliser d'investissement	-297 000.00
Besoin de financement	-406 149.64
Affectation en réserves R 1068 en investissement :	406 149.64
Report en fonctionnement R002 :	25 710.92

III. Budget Primitif 2022 de la Commune

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2022 de la Commune et donne toutes les explications nécessaires à sa bonne compréhension.

Les dépenses et les recettes de chaque section s'établissent ainsi :

Section fonctionnement :	Section d'investissement :	Total :
Dépenses : 510 388.00 €	Dépenses : 757 650.00 €	1 268 038.00 €
Recettes : 510 388.00 €	Recettes : 757 650.00 €	1 268 038.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2022 de la Commune tel que proposé ci-dessus.

IV. Budget Primitif de la Boulangerie

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2022 de la Boulangerie et donne toutes les explications nécessaires à sa bonne compréhension.

Les dépenses et les recettes de chaque section s'établissent ainsi :

Section fonctionnement :	Section d'investissement :	Total :
Dépenses : 37 160.00 €	Dépenses : 1 733.00 €	38 893.00 €
Recettes : 37 160.00 €	Recettes : 1 733.00 €	38 893.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2022 de la Boulangerie tel que proposé ci-dessus.

V. Fixation des taux des taxes foncières pour 2022

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2021-057 du 22 mars 2021, le Conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 29.40 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 37.02 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :

- TFPB : 29.40 %
- TFPNB : 37.02 %

VI. Subventions 2022

Associations et autres personnes de droit privé.	Montant de la subvention
ACCA d'Izeron (7,50 € par adhérent)	300.00
AEP d'Izeron	100.00
Amicale laïque d'Izeron	200.00
Amicale des donneurs de sang de la Bourne à l'Isère	100.00
Amicale des sapeurs-pompiers de St Romans	200.00
Association El Condor	100.00
FNACA Izeron	100.00
Handball Pays de St Marcellin (15 € par adhérent Izeronnais)	105.00
La Gaule d'Izeron (7,50 € par adhérent)	187.50
LETP Bellevue de Saint Marcellin	100.00
Maison Familiale Rurale de Chatte	50.00
Maison Familiale Rurale le Chalet de St André le Gaz	50.00
Radio Sud Grésivaudan	100.00
Les Restaurants et Relais du Cœur de l'Isère	100.00
Sou des Ecoles d'Izeron	100.00
Souvenir Français Comité Royans Vercors Isère (3 € par adhérent)	117.00
Ukraine : Protection civile (1 € par habitant d'Izeron)	754.00
Total	2 763.50 €

Séance close à 20h00